

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 57
- présents suppléants : 2
- procurations : 11
- votants : 70
- suffrages exprimés : 70
- abstentions : 0
- pour : 70
- contre : 0

DELIBERATION n° 2026/102

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de Lannemezan, légalement convoqué le 9 juin 2026, s'est réuni, à la salle des fêtes de Galan, sous la présidence de Monsieur Laurent LAGES. Madame Joëlle ABADIE a été désignée secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Mathieu CONSTANZA, Pascale LEONARD, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Karine MEDOUS, Francis ESCUDE, William COCHET, Jean-Marc BEGUE (suppléant de Viviane BARBAZAN), Arnaud DELAS, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Xavier SARNIGUET, Jean-Paul LARAN, Pierre DUBARRY, Jean-Marc DUPOUY, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Bernadette SABATHIER, Benjamin BLUTHE-RAMONE, Jean-Charles LAUREYS, Nicolas COLOMES, André QUINON, Léa DELORME, Nathalie SALCUNI, Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Stéphanie NOGUES, Joël MANO, Christophe CAILLEAUX, Mathilde LACRAMPE, Pierre DE MACEDO, Fabienne ALMERAS, Frédéric SIBOUT, Patrick DA SILVA, Bernard PLANO, Aurélia RABEJAC, Robert MONZANI, Hervé LE QUANG HUY, Nadia MORILHON, Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, Joëlle VIGNEAUX, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Denis BARRERE, Elisa PANOFRE, Evelyne DESSAINT, Aimé COURTADE, Valérie BLANC (suppléante de Isabelle FOUQUET), André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO.

Titulaires ayant donné procuration : Philippe SOLANS à Philippe SOLAZ, Noël ABADIE à Bruno FOURCADE, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Céline CASSAGNEAU à Joëlle VIGNEAUX, Patricia CORREGE, Philippe LACOSTE à Mathilde LACRAMPE, Christine MAS à Joël MANO, Sébastien VERTUEL à Sylvie ORTEGA, Stéphanie DUVIEILH à Frédéric SIBOUT, Malika MARKIEWICZ à Patrick DA SILVA, Stéphanie LAGLEIZE à Aurelia RABEJAC et Jean-Paul COMPAGNET à Joëlle ABADIE.

Absent excusé : Frédérique BERNIGOLE, Monique KATZ, Véronique CABANAC, Jean-Marie VIGNES, Romain CAUCHOIS, Michel DABAT, Serge SOHIER, Alain DASQUE, Patrick ABADIE, Yves PÉRÉ et Valérie DUPLAN.

Objet : Désignation des membres aux différentes commissions thématiques

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21, L.2121-22, L1413-1, L.5211-1, L.5211-10-1, L.5211-40-1, D.1411-3 et D1411-4 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°65-2025-12-12-0003 en date du 12 décembre 2025, portant modification des statuts de la communauté de commune du Plateau de Lannemezan conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2026-101 du conseil communautaire de la CCPL portant institution et composition des commissions communautaires,

Vu l'appel à candidature lancé le 27 mai 2026 et les candidatures déposées auprès du président dans les conditions fixées par la délibération précédente,

Vu l'appel à candidature fait en séance,

Considérant qu'il y a lieu de procéder auxdites désignations lors de la présente séance ;

Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- **De ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres du conseil communautaire au sein des commissions, le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point ;**
- **De proclamer les conseillers communautaires et/ou conseillers municipaux des communes membres de la CCPL élus membres des commissions thématiques suivantes ;**
- **De dire que les mandats des membres ainsi désignés ou nommés courent pour la durée du présent mandat communautaire ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Accusé de réception en préfecture 065-200070787-20260616-2026-102-DE Date de télétransmission : 29/06/2026 Date de réception préfecture : 29/06/2026

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Commission Développement économique et attractivité territoriale		
Nom	Prénom	Commune
LACOME	Roger	ASQUE
BEGUE	Albert	AVEZAC-PRAT-LAHITTE
COCHET	William	BENQUE-MOLERE
BARBAZAN	Viviane	BONNEMAZON
SARRAT	Régine	BOURG DE BIGORRE
DUBARRY	Pierre	CAPVERN
LARAN	Jean-Paul	CAPVERN
DUFRÉCHOU	José	CASTILLON
VIGNES	Jean-Marie	CASTILLON
VIAU	Didier	CHELLE-SPOU
PIASER	Alain	CLARENS
DUPRAT	Ginette	CLARENS
CORREGE	Catherine	ESCALA
GACHASSIN	Bernadette	ESCONNETS
PONTICO	Ludovic	ESPARROS
SABATHIER	Bernadette	GALAN
SOLAZ	Philippe	LA BARTHE DE NESTE
BARRERE	Françoise	LA BARTHE DE NESTE
MEDOUS	Karine	LA BARTHE DE NESTE
PLANO	Bernard	LANNEMEZAN
RABEJAC	Aurélia	LANNEMEZAN
DE MACEDO	Pierre	LANNEMEZAN
ORTEGA	Sylvie	LANNEMEZAN
DA SILVA	Patrick	LANNEMEZAN
LE QUANG HUY	Hervé	LIBAROS
GABARRE	Annie	LORTET
MAZOUÉ	Véronique	MONTASTRUC
ROTGE	Christiane	MONTOUSSÉ
DUPLAN	Valérie	SAINT-ARROMAN
FAVARO	Didier	UGLAS

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20260616-2026-102-DE
Date de télétransmission : 29/06/2026
Date de réception préfecture : 29/06/2026

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Commission Environnement et transition écologique territoriale

Nom	Prénom	Commune
BEGUE	Albert	AVEZAC-PRAT-LAHITTE
COCHET	William	BENQUE-MOLERE
LARROUY	Geneviève	BONNEMAZON
COLOMES	Rose-Marie	BULAN
PEYROU	Mathieu	CAMPISTROUS
LARAN	Jean-Paul	CAPVERN
NOILHAN	Pierre	CLARENS
BORDES	Sylvie	CLARENS
FOURCADE	Hubert	ESCONNETS
BLUTHE-RAMONÉ	Benjamin	GALAN
DAJAS	Sylvie	HÈCHES
MEDOUS	Karine	LA BARTHE DE NESTE
BOUSSER	Claire	LA BARTHE DE NESTE
LAGLEIZE	Stéphanie	LANNEMEZAN
MONZANI	Robert	LANNEMEZAN
MAS	Christine	LANNEMEZAN
NOGUES	Stéphanie	LANNEMEZAN
DUVIEILH	Stéphanie	LANNEMEZAN
LACOSTE	Philippe	LANNEMEZAN
LE QUANG HUY	Hervé	LIBAROS
MORILHON	Nadia	LOMNÉ
ZAPPAROLI	Dominique	LUTILHOUS
PONS	Cécile	LUTILHOUS
GAYE	Lydie	MONTASTRUC
DASSAIN	Alain	MONTOUSSÉ
PANOFRÉ	Elisa	RECURT
BONNAFÉ	Corine	REJAUMONT
COURTADE	Aimé	SABARROS
DUPLAN	Valérie	SAINT-ARROMAN
RECURT	André	TAJAN
FAVARO	Didier	UGLAS

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20260616-2026-102-DE
Date de télétransmission : 29/06/2026
Date de réception préfecture : 29/06/2026

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Commission Action sociale		
Nom	Prénom	Commune
LABAT	Pascale	ASQUE
BEGUE	Albert	AVEZAC-PRAT-LAHITTE
LAURENS	Béatrice	BENQUE-MOLERE
BARBAZAN	Viviane	BONNEMAZON
SARRAT	Régine	BOURG DE BIGORRE
KATZ	Monique	CAPVERN
DELAS	Patricia	CASTELBAJAC
FANT ABADIE	Marie Hèlène	CHELLE-SPOU
ARTIGALA	Jean-Yves	CHELLE-SPOU
MALAPLATE-GOMEZ	Aurélie	GALEZ
HEGUY	Maryvonne	LA BARTHE DE NESTE
DELORME	Léa	LABORDE
MARMOUGET	Séverine	LAGRANGE
LAGLEIZE	Stéphanie	LANNEMEZAN
MONZANI	Robert	LANNEMEZAN
LACRAMPE	Mathilde	LANNEMEZAN
ALMERAS	Fabienne	LANNEMEZAN
LACOSTE	Philippe	LANNEMEZAN
DUVIEILH	Stéphanie	LANNEMEZAN
CAILLEAUX	Christophe	LANNEMEZAN
MAUPAS	Chrystelle	LORTET
JOLY	Mélanie	MAZOUAU
TURON	Nathalie	PINAS
ABADIE	Joëlle	TILHOUSE

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20260616-2026-102-DE
Date de télétransmission : 29/06/2026
Date de réception préfecture : 29/06/2026

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Commission Services aux communes et modernisation publique

Nom	Prénom	Commune
FOURCADE	Bruno	ARTIGUEMY
SARRAT	Stéphane	ASQUE
BEGUE	Albert	AVEZAC-PRAT-LAHITTE
SARRAT	Régine	BOURG DE BIGORRE
COLOMES	Rose-Marie	BULAN
REMY	Pierre	CAMPISTROUS
CABANAC	Véronique	CAPVERN
DELAS	Patricia	CASTELBAJAC
DUFRECHOU	José	CASTILLON
VIGNES	Jean-Marie	CASTILLON
ABADIE	Noël	CHELLE-SPOU
LABOGE	Claude	CHELLE-SPOU
PIASER	Alain	CLARENS
PONTICO	Ludovic	ESPARROS
MOUNIC	Véronique	ESPIELH
BLUTHE-RAMONÉ	Benjamin	GALAN
SOLAZ	Philippe	LA BARTHE DE NESTE
SALCUNI	Nathalie	LAGRANGE
RABEJAC	Aurélia	LANNEMEZAN
CAILLEAUX	Christophe	LANNEMEZAN
MARKIEWICZ	Malika	LANNEMEZAN
ORTEGA	Sylvie	LANNEMEZAN
FOUGA	Patrice	LORTET
BEARN	Marcel	LUTILHOUS
GUILLUY	Nicolas	LUTILHOUS
PANOFRE	Elisa	RECURT
DESSAINT	Evelyne	REJAUMONT
COURTADE	Aimé	SABARROS
TYTGAT	Franck	TAJAN

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20260616-2026-102-DE
Date de télétransmission : 29/06/2026
Date de réception préfecture : 29/06/2026

Monsieur le Président,

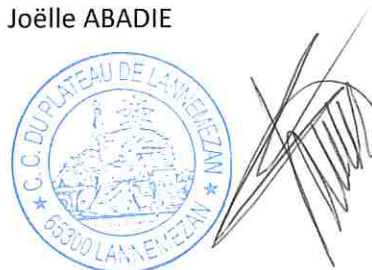
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Commission Finances, prospective et évaluation		
Nom	Prénom	Commune
FOURCADE	Bruno	ARTIGUEMY
LACOME	Roger	ASQUE
BEGUE	Albert	AVEZAC PRAT LAHITTE
ESCUDE	FRANCIS	BAZUS NESTE
LARAN	Jean-Paul	CAPVERN
PIASER	Alain	CLARENS
CORREGE	Catherine	ESCALA
PONTICO	Ludovic	ESPARROS
SABATHIER	Bernadette	GALAN
LAUREYS	Jean-Charles	GALEZ
SOLAZ	Philippe	LA BARTHE DE NESTE
SALCUNI	Nathalie	LAGRANGE
PLANO	Bernard	LANNEMEZAN
VERTUEL	Sébastien	LANNEMEZAN
MANO	Joël	LANNEMEZAN
ORTEGA	Sylvie	LANNEMEZAN
CAILLEAUX	Christophe	LANNEMEZAN
ROTGE	Christiane	MONTOUSSÉ
RICAUD	Virginie	PINAS
ABADIE	Joëlle	TILHOUSE
DABEZIES	François	TOURNOUS-DEVANT

Le Président
Laurent LAGES



La secrétaire de séance
Joëlle ABADIE



Publiée le 29 JUIN 2026

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20260616-2026-102-DE
Date de télétransmission : 29/06/2026
Date de réception préfecture : 29/06/2026

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.